

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MURAT SUR VEBRE**

Membres	Date de la convocation 19/07/2016
- en exercice : 15	Date d'affichage : 27/07/2016
- qui ont pris part à la délibération : 11	

L'An deux mille seize, le vingt-six juillet à 16 heures 30

Le conseil municipal de Murat sur Vèbre

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel VIDAL Maire

**Etaient présents :** ARRIBAT Bernard, BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PONS Françoise, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, SALES Laure,

**Procurations :**

Roumestant Bernard à Daniel VIDAL

**Absents :** PROENCA Antoine, SENDERENS Cédric, STELLA Nicole, SICARD Nathalie

**Délibération n°82-2016**

**Objet : choix des entreprises pour les travaux de création de réservoirs, unités de traitement et réseaux d'eau potable d'interconnexion**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire présentant les propositions reçues pour les travaux de création de réservoirs, d'unités de traitement et réseaux d'eau potable d'interconnexion qui ont fait l'objet d'une ouverture de plis le mardi 19 juillet.

Au vu de l'analyse des offres faite par le bureau d'études CET INFRA chargé de la mission de maîtrise d'œuvre et des conclusions de la commission d'appel d'offres du 26 juillet 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité

Après en avoir délibéré:

DECIDE

- de retenir les entreprises suivantes :

**Lot 1 : Création de réservoirs et unités de traitement**

Groupement THOUY BOUSQUET BTP pour un montant de 258.939,02€ HT

**Lot 2 : création des réseaux d'interconnexion d'eau potable**

Groupement THOUY BOUSQUET BTP pour un montant de 558.237,25€HT

- de solliciter le concours du Département et de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur la base du prix de ce marché de travaux ( à ce montant de travaux s'ajoutent les frais divers de maîtrise d'œuvre, honoraires du coordonnateur, du géomètre, du notaire, de publication, branchement électrique, étude géotechniques et frais d'analyse)
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les marchés et engager les opérations

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

Daniel VIDAL

